

TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTES Ayant pour effet de créer :	En droit commun Ex : 1AU, 2AU, N, etc	En zone U des PLU exemple : Ua et Ub	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 150 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 150 m ²
< 5 m²			
une emprise au sol et une surface de plancher Inférieures ou égales à 5 m ²	Dispense d'autorisation R.421-13		
> 5 m² à 20 m²			
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5 m² ET une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²	Déclaration préalable R421-17 f)		
> 20 m² à 40 m²			
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² ET une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m² ET une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m²	Permis de construire R421-14 a)	Déclaration préalable R421-17 f)	
> 40 m²			
une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40 m²	Permis de construire R421-14 a)		